

DOSSIER DE PRESSE

Paris, le 24 juin 2021

PME ALIMENTAIRES FRANÇAISES : LA REPRISE DE LA CONFIANCE MISE À L'ÉPREUVE DE DIFFICULTÉS GRANDISSANTES

La loi Besson-Moreau est une mauvaise réponse à un vrai problème, parce qu'elle ne prend pas en compte les spécificités et enjeux des PME alimentaires françaises

Le 1^{er} Baromètre de l'ADEPALE (Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Élaborés) créé pour mesurer l'activité de près de 600 sites agroalimentaires français qu'elle réunit¹ est éloquent sur le sujet.

Les PME alimentaires françaises sont en effet aujourd'hui près de 70 % à se dire confiantes pour la suite de leur activité et leur santé, alors que ce taux n'était encore que de 56 % en mars dernier et de 41 % en novembre. Preuve de cet optimisme, elles ont repris leurs investissements : près de 8 sur 10 (78 %) ont prévu d'investir au cours de ce 2^e trimestre. Ces entreprises, à la tête de 48 000 collaborateurs en France - les ¾ du secteur -, continuent également à créer de l'emploi : 26 % ont prévu d'embaucher. Pourtant, 71 % d'entre elles confient avoir des difficultés à recruter.

Et la gestion des ressources humaines n'est pas le seul défi qu'elles vont avoir à relever. En effet, elles sont confrontées à des contraintes grandissantes en matière d'approvisionnements, notamment en raison du manque de disponibilité et de la flambée des coûts des matières premières agricoles ainsi que de l'augmentation des prix des emballages. En juin, elles sont 79 % à déclarer éprouver des difficultés en matière d'approvisionnements alors qu'elles étaient 69 % il y a de cela 3 mois. De plus la fermeture de la restauration pendant plusieurs mois a fortement impacté l'activité d'un certain nombre d'entreprises.

Pour affronter ce contexte difficile, le tissu des PME, PMI et ETI alimentaires françaises a plus que jamais besoin du soutien des Pouvoirs publics pour créer de nouveau de la valeur et la répartir de façon juste et équitable pour chacun des maillons de la filière. C'est pourquoi l'ADEPALE plaide pour un aménagement de la Loi Besson-Moreau, qui doit bien sûr permettre d'augmenter les revenus des agriculteurs, mais ne pas oublier les fluctuations des coûts de production des transformateurs qui les rémunèrent. L'association estime que

¹ Baromètre réalisé auprès des membres de l'ADEPALE du 11 mai au 4 juin 2021

les distributeurs doivent prendre conscience du rôle qu'ils ont à tenir dans le maintien de la souveraineté alimentaire française.

Seule une révision du système des négociations commerciales permettra de sauvegarder les activités de transformation en France. L'ADEPALE est convaincue que les consommateurs-citoyens sont prêts à payer les produits cuisinés en France à la hauteur de leur qualité.

La survie du tissu industriel alimentaire français dépendante d'une loi

Si l'ADEPALE se félicite de la hausse du pouvoir d'achat des agriculteurs voulue par la Loi Besson-Moreau, elle s'étonne que le maillon charnière situé entre les l'agriculture et la distribution, celui de la transformation, soit le grand oublié des mesures envisagées.

En effet, pour assurer la juste rémunération des agriculteurs, que l'ADEPALE estime indispensable, les entreprises alimentaires ont impérativement besoin qu'un coup d'arrêt soit donné à la stratégie déflationniste des distributeurs. Seul leur changement de posture permettra aux transformateurs français de continuer à privilégier l'origine France pour s'approvisionner, à soutenir les producteurs locaux et leurs démarches de progrès en faveur de la qualité et de la transition agroécologique. Il faut savoir que les PME alimentaires françaises, au plus proche des territoires et des zones rurales, représentent 70 % des débouchés des agriculteurs français.

Pour l'ADEPALE, la revalorisation doit être calculée au cas par cas en raison de la large diversité de produits et des recettes composées par les entreprises alimentaires françaises. L'association considère en effet que la volatilité des prix des matières premières utilisées pour cuisiner les produits proposés aux consommateurs est sans commune mesure avec celle d'un soda par exemple.

Quatre propositions phares de l'ADEPALE pour aménager la Loi Besson-Moreau

Parmi les propositions avancées par l'ADEPALE pour assurer la juste rémunération de chacun des maillons de la filière, quatre mesures conditionnent la survie des entreprises alimentaires françaises :

- Permettre aux transformateurs de répercuter les hausses et baisses des coûts des matières premières agricoles dans leurs prix de vente.**

La proposition de loi prévoit dans sa rédaction actuelle une clause de révision automatique du prix, non négociable, pour le contrat entre le producteur agricole et son premier acheteur (contrat amont), mais pas pour le contrat qui lie le transformateur au distributeur (contrat aval).

- Assurer une juste concurrence avec les opérateurs internationaux.**

Les dispositions prévues actuellement ne corrigent pas les risques de concurrence étrangère et notamment européenne pour de nombreux produits finis fabriqués en France qui ne sont pas soumis au même formalisme et aux mêmes contraintes. Afin d'échapper aux contraintes imposées par cette proposition de loi, certaines entreprises seront tentées



d'acheter à l'étranger leurs matières premières agricoles. Cette distorsion de concurrence doit être corrigée, à moins de vouloir courir le risque de délocalisation de certains achats ou de certaines activités.

- **Prendre en compte les difficultés d'application des dispositions de la proposition de loi pour les produits alimentaires assemblés (pizzas, salades composées, sandwiches, plats cuisinés...) composés d'un grand nombre de matières premières agricoles.** Détailler l'ensemble des matières premières agricoles entrant dans la composition de ces produits, y compris quand leur part n'est pas significative dans la détermination du tarif, représenterait une nouvelle contrainte pour leurs fabricants qui n'ont pas les outils adéquats s'adapter aux impératifs de la loi dans un temps très contraint. Des adaptations devraient pouvoir être apportées à la proposition de loi pour alléger le dispositif.
- **Prendre en compte, dans la formation du prix, les investissements des entreprises et des exploitations agricoles dans la RSE et la transition agro-écologique, la pêche et l'aquaculture durables** : cette mesure permettrait une réelle prise en compte des investissements nécessaires à la transition écologique réalisés par les producteurs et transformateurs. Nos TPE, PME et ETI dégagent de trop faibles marges pour accélérer la transition que nos compatriotes appellent de leurs vœux.



SOMMAIRE

1^{er} baromètre ADEPALE de l'activité des PME alimentaires françaises :
la reprise de la confiance mise à l'épreuve
de difficultés grandissantes

p.5

Les propositions de l'ADEPALE
pour une répartition équitable de la valeur
entre chaque maillon de la filière agroalimentaire

p.12

L'ADEPALE pour faire entendre la voix des PME, PMI et ETI
de l'agroalimentaire des territoires français

p.14

L'ADEPALE : près de 600 sites et 48 000 collaborateurs

p.15



1^{er} Baromètre de l'activité des PME, PMI et ETI alimentaires françaises : *la reprise de la confiance mise à l'épreuve de difficultés grandissantes*

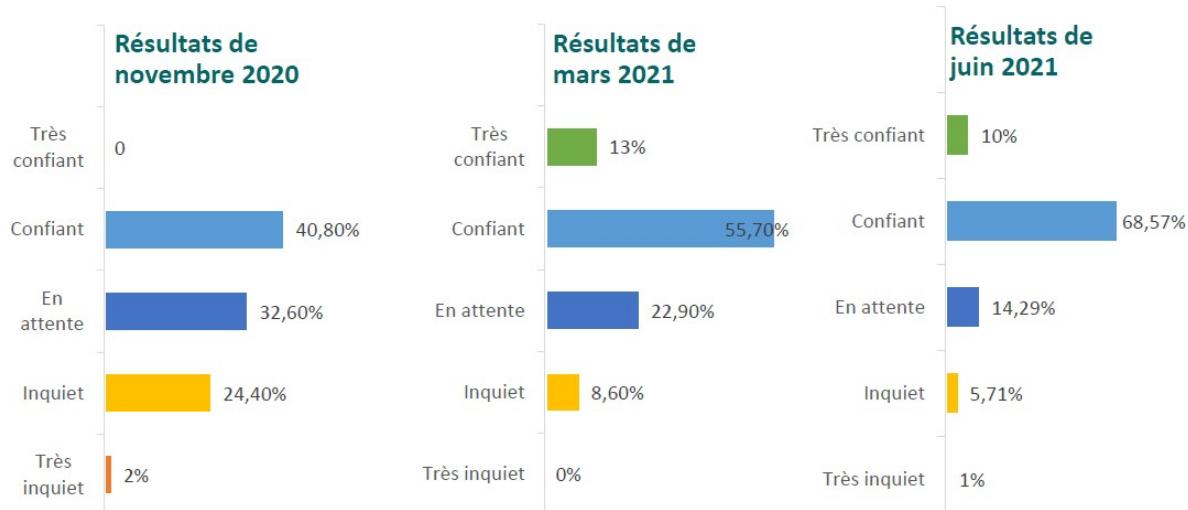
Baromètre réalisé auprès des membres de l'ADEPALE du 11 mai au 4 juin 2021, - 72 entreprises répondantes. Ci-contre, le profil des entreprises répondantes.

Un net regain de la confiance des entreprises

Les entreprises alimentaires françaises ont largement repris confiance ces derniers mois. Ce mois de juin, elles sont près de 70 % à se dire confiantes pour la suite de leur activité et leur santé, alors que ce taux n'était encore que de 56 % au mois de mars et de 41 % en novembre dernier.

La plupart des entreprises sont en effet passées d'une posture d'attentisme à celle de la confiance. Ce mois-ci, elles ne sont plus que 14 % à se déclarer en attente, contre 23 % en mars et 33 % en novembre 2020.

Êtes-vous confiant pour la suite de votre activité et sur la santé de votre entreprise ?

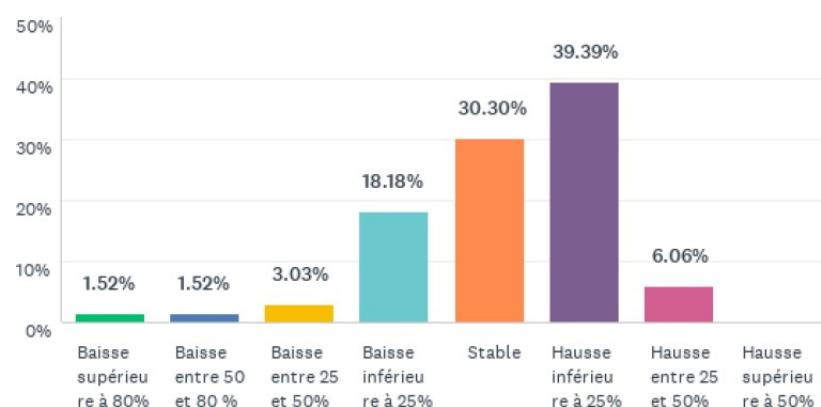


Une augmentation du chiffre d'affaires anticipée au 2^e trimestre

Ce mois de juin, 45,5 % des entreprises membres de l'ADEPALE envisagent une hausse de leur chiffre d'affaires au 2^e trimestre 2021 par rapport au 2^e trimestre 2020. 30 % prévoient une stabilité et moins d'1/4 (24 %) anticipent une baisse sur la période.

Ces chiffres illustrent l'optimisme grandissant des entreprises qui n'étaient que 26 % à anticiper une hausse de leur chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre, 41 % à estiver qu'il stagnerait et 1/3 (33%) à penser qu'il allait diminuer.

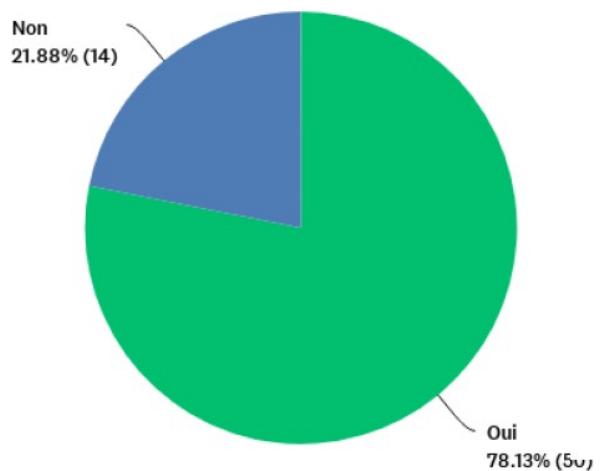
Quelle évolution de votre chiffre d'affaires prévoyez-vous au deuxième trimestre 2021 par rapport au même trimestre de l'année 2020 ?



Des investissements en prévision

Le Baromètre de l'ADEPALE montre que la reprise de confiance des entreprises va se concrétiser en matière d'investissements. En effet, 78 % des entreprises répondantes ont prévu de réaliser des investissements au cours de ce deuxième trimestre 2021.

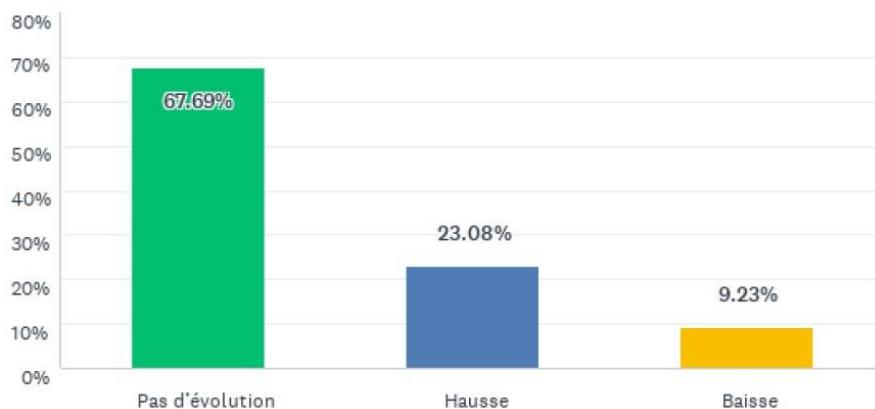
Envisagez-vous des investissements lors du deuxième trimestre 2021 ?



Les entreprises alimentaires créatrices d'emplois

Les entreprises alimentaires françaises continuent de créer des emplois. Sur les 3 premiers mois de l'année 2021, 23 % des entreprises répondantes déclaraient en effet avoir augmenté leurs effectifs, contre 9 % ayant dû les restreindre. Pour le 2^e trimestre, elles sont encore plus nombreuses, 26 %, à anticiper une hausse, contre une proportion égale (9 %) à prévoir une diminution de leur nombre de collaborateurs.

Les effectifs de votre entreprise ont-ils évolués en équivalent temps plein au cours du premier trimestre 2021 ?

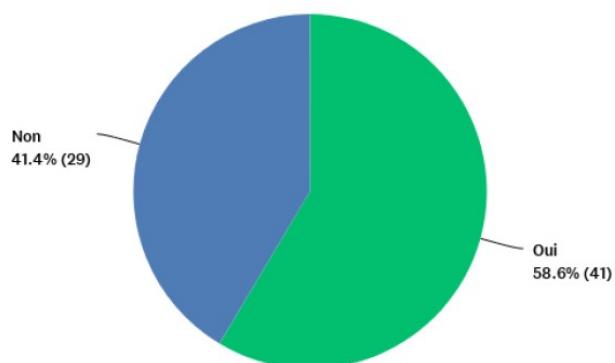


Recrutements : des difficultés grandissantes

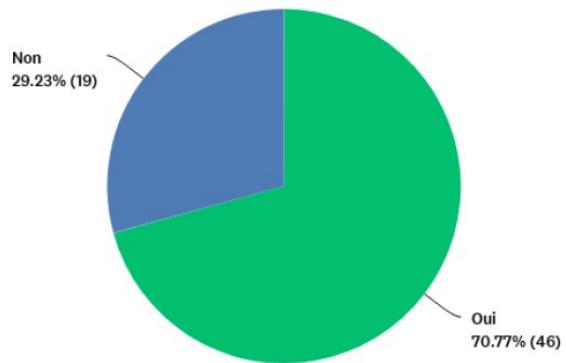
Les entreprises répondantes confient avoir de plus en plus de difficultés à recruter de nouveaux collaborateurs. Ce mois-ci, elles sont 71 % à éprouver des difficultés de recrutement, soit +12 points par rapport à mars dernier.

Éprouvez-vous des difficultés à recruter des salariés ?

Résultats de mars 2021:



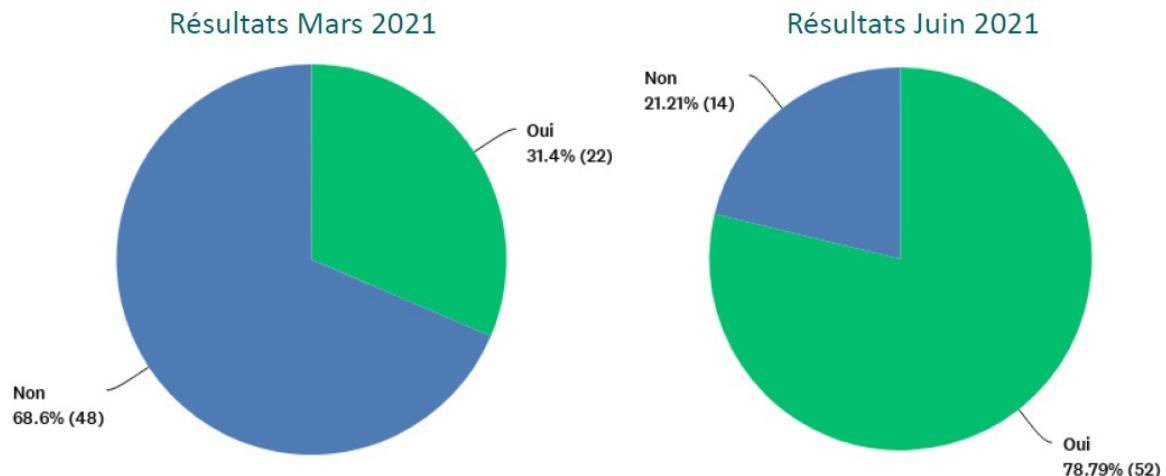
Résultats de juin 2021:



Approvisionnements : les contraintes s'accentuent

Les entreprises alimentaires françaises sont confrontées à des difficultés grandissantes en matière d'approvisionnement. En juin, elles sont 79 % à déclarer éprouver des difficultés en la matière alors qu'elles étaient 69 % il y a de cela 3 mois.

Rencontrez-vous actuellement des difficultés d'approvisionnement ?

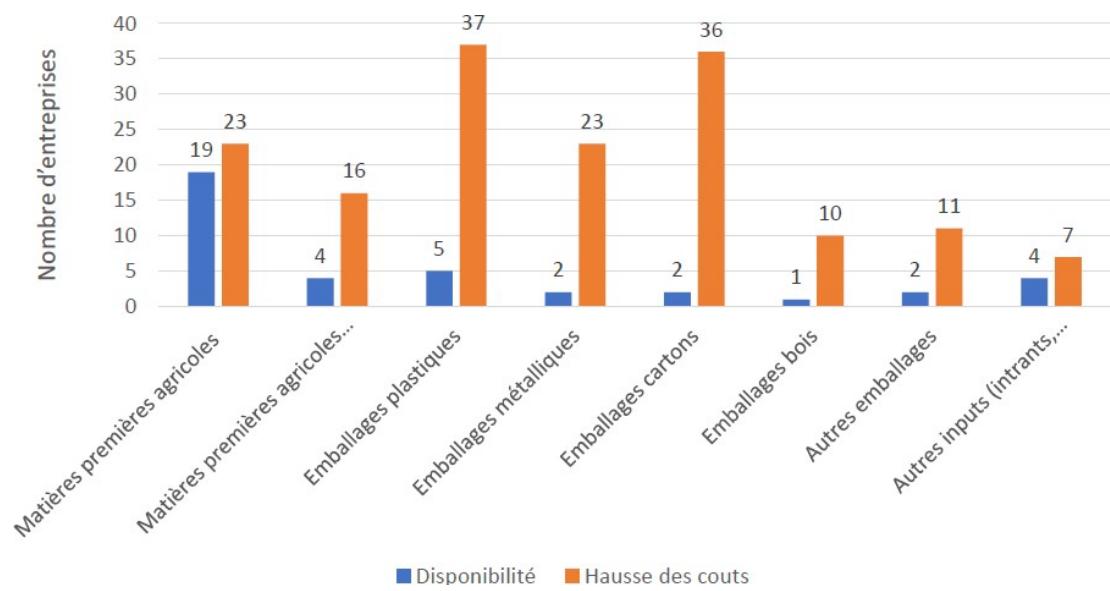


Hausse des coûts et manque de disponibilité : les matières premières agricoles gravement touchées

Les entreprises annonçant des difficultés d'approvisionnement doivent faire face à une double difficulté pour les matières premières agricoles : la disponibilité cumulée à la hausse des coûts. Il s'agit du seul domaine dans lequel les deux contraintes cohabitent à des niveaux identiques.

Par ailleurs, les entreprises se disent également confrontées à la hausse des coûts des emballages, en particulier sur les emballages plastiques et cartons, à de niveaux quasi-identiques, ainsi que sur les emballages métalliques.

Si oui, pouvez-vous préciser quelle(s) difficulté(s) ?



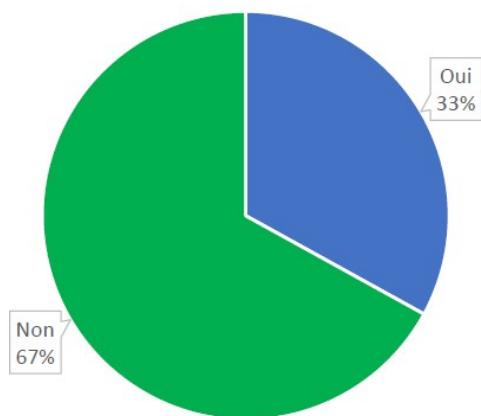
1/3 des entreprises victimes d'une hausse des pénalités de la part des distributeurs

Interrogées sur les pénalités logistiques infligées par les distributeurs durant le 1^{er} trimestre, le tiers des entreprises alimentaires estiment qu'elles ont augmenté par rapport à la fin de l'année 2020.

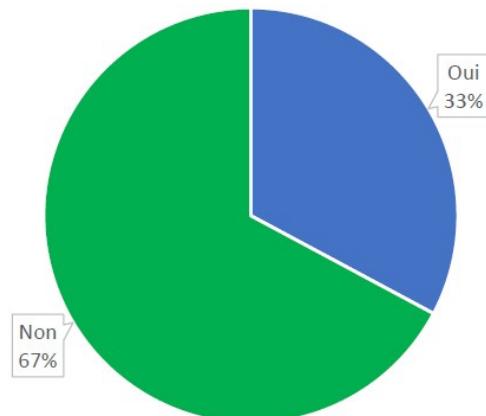
Ces perceptions étaient identiques pour le dernier trimestre 2020.

Avez-vous constaté une inflation de vos pénalités logistiques au cours du dernier trimestre ?

Dernier trimestre 2020



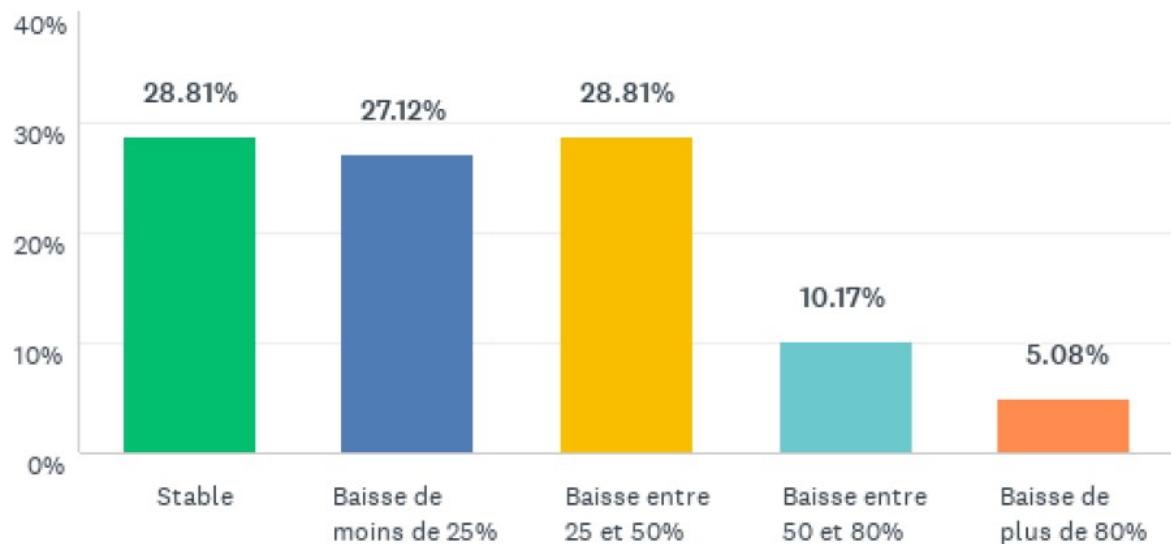
Premier trimestre 2021



Zoom RHD : un chiffre d'affaires en baisse pour plus de 7 entreprises sur 10

Le Baromètre de l'ADEPALE montre que les entreprises sont fragilisées par les restrictions subies par le secteur de la restauration. 71 % des entreprises alimentaires ont ainsi constaté une baisse de plus de 25% de leur chiffre d'affaires en Restauration Hors Domicile sur le premier trimestre 2021 comparé au même trimestre de l'année précédente. Lors du Baromètre de mars, elles étaient 67 % à faire ce constat.

Quelle est l'évolution de votre chiffre d'affaires en Restauration Hors Domicile sur le premier trimestre 2021, comparé au même trimestre de l'année précédente ?



Les propositions de l'ADEPALE pour une répartition équitable de la valeur entre chaque maillon de la filière agroalimentaire

L'ADEPALE partage et salue l'ambition de la proposition de loi du député Grégory Besson-Moreau : améliorer le revenu des agriculteurs. Il s'agit d'un **enjeu d'avenir et d'équilibre** pour la pérennité et la diversité de l'agriculture du pays, d'un **enjeu stratégique** pour les industries de transformation pour assurer la souveraineté alimentaire et industrielle de la France et d'un **enjeu patrimonial** pour perpétuer l'excellence de la filière alimentaire française.

Cependant, l'ADEPALE estime que la loi Besson-Moreau est une mauvaise réponse à un vrai problème, parce qu'elle ne prend pas en compte les spécificités et enjeux des PME alimentaires françaises. Elle s'inquiète de sa forme actuelle car il n'est pas avéré que cette proposition de loi améliorera la situation des agriculteurs, dès lors que les industriels transformateurs ne parviendraient pas à répercuter la hausse de leurs coûts totaux.

Ainsi, aucun mécanisme n'est prévu pour répercuter les hausses des emballages ou des investissements liés à la transition agroécologique. Il est à craindre que les mécanismes partiels de la proposition portée par Grégory Besson-Moreau amplifieront la pression exercée par la grande distribution sur les entreprises françaises et ne fera qu'abîmer un tissu industriel national déjà très fragilisé par huit années consécutives de déflation tarifaire.

Cette proposition de loi arrive au pire moment pour la transformation des produits agricoles, compte tenu du cycle inflationniste sur les matières premières agricoles (et de la flambée des emballages). Quand le cycle haussier que nous observons actuellement se terminera, cette loi permettrait de répercuter sans concertation et sans proportionnalité les baisses de prix aux agriculteurs français dans un marché des matières premières agricoles très largement mondialisé.

L'ADEPALE porte donc un certain nombre de propositions pour faire évoluer cette proposition de loi. Elles consistent en particulier à :

- **Permettre aux transformateurs de répercuter les hausses et baisses des coûts des matières premières agricoles dans leurs prix de vente.**
La proposition de loi prévoit dans sa rédaction actuelle une clause de révision automatique du prix, non négociable, pour le contrat entre le producteur agricole et son premier acheteur (contrat amont), mais pas pour le contrat qui lie le transformateur au distributeur (contrat aval).
- **Assurer une juste concurrence avec les opérateurs internationaux.**
Les dispositions prévues actuellement ne corrigent pas les risques de concurrence étrangère et notamment européenne pour de nombreux produits finis fabriqués en France qui ne sont pas soumis au même formalisme et aux mêmes contraintes. Afin d'échapper aux contraintes imposées



par cette proposition de loi, certaines entreprises seront tentées d'acheter à l'étranger leurs matières premières agricoles. Cette distorsion de concurrence doit être corrigée, à moins de vouloir courir le risque de délocalisation de certains achats ou de certaines activités.

- **Prendre en compte les difficultés d'application des dispositions de la proposition de loi pour les produits alimentaires assemblés (pizzas, salades composées, sandwiches, plats cuisinés...) composés d'un grand nombre de matières premières agricoles.** Détailler l'ensemble des matières premières agricoles entrant dans la composition de ces produits, y compris quand leur part n'est pas significative dans la détermination du tarif, représenterait une nouvelle contrainte pour leurs fabricants qui n'ont pas les outils adéquats s'adapter aux impératifs de la loi dans un temps très contraint. Des adaptations devraient pouvoir être apportées à la proposition de loi pour alléger le dispositif.
- **Prendre en compte, dans la formation du prix, les investissements des entreprises et des exploitations agricoles dans la RSE et la transition agro-écologique, la pêche et l'aquaculture durables** : cette mesure permettrait une réelle prise en compte des investissements nécessaires à la transition écologique réalisés par les producteurs et transformateurs. Nos TPE, PME et ETI dégagent de trop faibles marges pour accélérer la transition que nos compatriotes appellent de leurs vœux.
- **Apporter des précisions sur la notion de « matière première agricole » citée dans le texte et qui ne dispose pas de définition légale.**
Sans cette clarification, des difficultés d'applicabilité de la loi pourraient se poser.
- **Sécuriser les marges des parties de la filière par la redéfinition du seuil de revente à perte**
L'objectif de cette mesure est de pérenniser l'investissement des transformateurs dans les territoires. De sanctuariser une partie de la valeur créée au profit des acteurs de la filière (agriculteurs transformateurs distributeurs) pour financer l'écologisation de nos process.



L'ADEPALE L'ADEPALE : pour faire entendre la voix des PME, PMI et ETI de l'agroalimentaire des territoires français

Les adhérents de l'Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE) sont des entreprises alimentaires à taille humaine, dont les centres d'intérêt et de décision se trouvent en France. Riches de savoir-faire et de produits qui assurent l'alimentation quotidienne des Français, ces entreprises s'inscrivent dans le modèle alimentaire et la tradition gastronomique française.

Fabricants de produits de marques nationales emblématiques et chères au cœur des Français, elles fournissent également la grande distribution en produits de marques distributeurs.

Elles ont un ancrage territorial fort et des liens de confiance étroits avec les agriculteurs et les pêcheurs, dont elles valorisent les matières premières pour fabriquer de bons produits, accessibles à tous, issus de recettes authentiques et respectueux des saisonnalités. Ce sont des activateurs de filières agricoles. Ils développent des « circuits longs vertueux ».

Engagées dans la transition agroécologique, ces entreprises rendent possible la vie dans les territoires ruraux en y maintenant des savoir-faire essentiels et contribuent à la réalisation de la souveraineté alimentaire du pays et développent des filières innovantes, durables et attractives.

Elles portent une responsabilité singulière envers leur personnel, leurs fournisseurs, leurs clients et plus largement leur territoire, sur lequel elles génèrent des retombées positives.

Elles souhaitent porter une nouvelle voix/e avec les agriculteurs et les pêcheurs, auprès des médias, des Pouvoirs publics et des citoyens.



L'ADEPALE :

Près de 600 sites et 48 000 collaborateurs

6 syndicats représentatifs des entreprises des produits d'épicerie, frais et surgelés

Créée en 1980, l'Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE) est aujourd'hui l'une des principales fédérations professionnelles représentant les entreprises de l'alimentaire. Elle réunit à ce jour six syndicats métiers dans les rayons **épicerie** (conserves de poissons, de légumes ou de fruits, confitures, compotes, foie gras, fruits au sirop, plats cuisinés, riz, légumes secs...), produits **frais** (produits traiteur et traiteur de la mer, fruits et légumes frais prêts à l'emploi) et produits **surgelés**.



6

SYNDICATS

Il s'agit de :

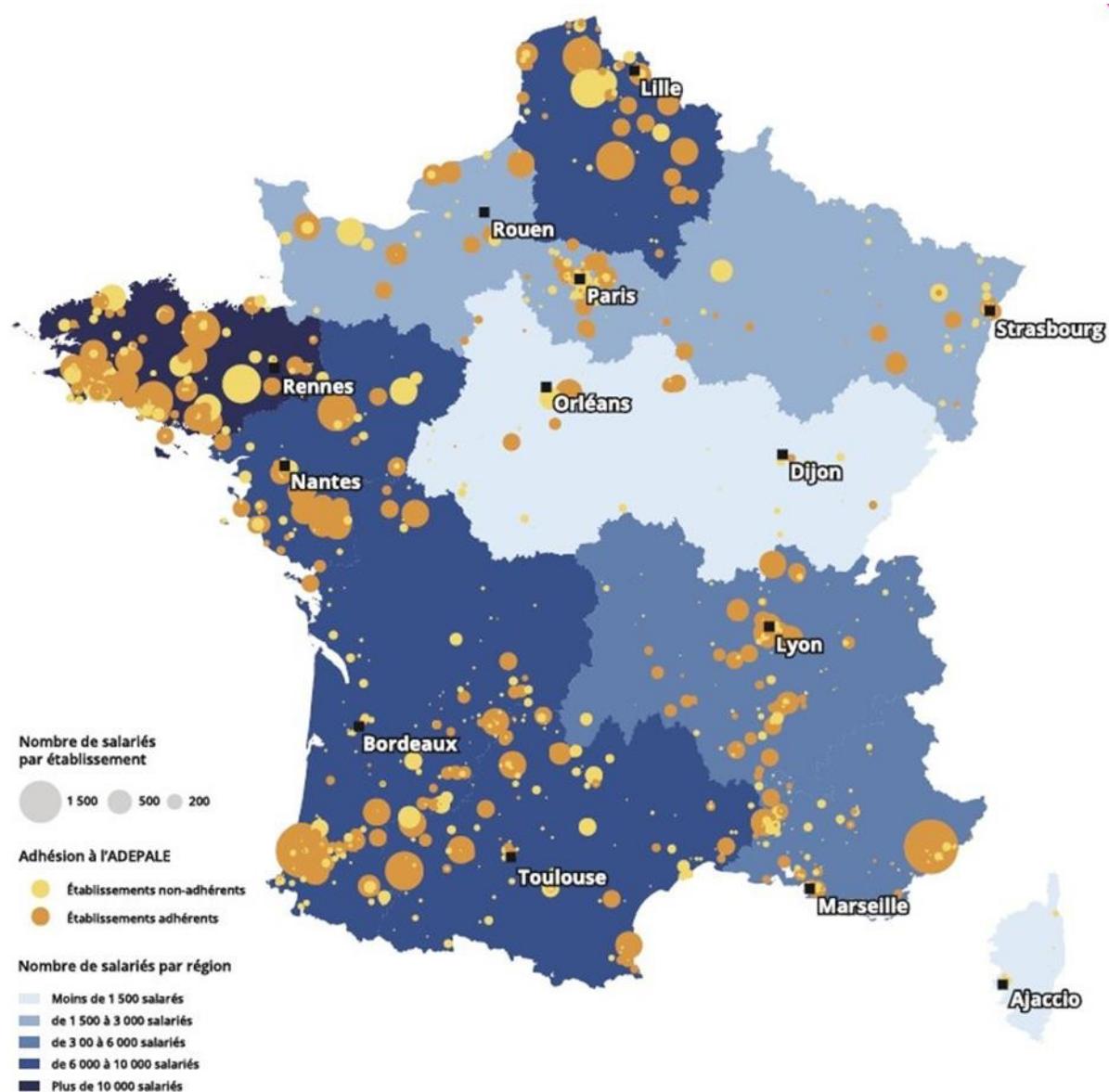
- la Fédération des Industries des **Aliments Conservés** – FIAC : les aliments conservés et en particulier les conserves et semi-conserves, compotes, confitures et légumes, fruits, foie gras, champignons et escargots surgelés
- la Fédération Nationale des **Légumes Secs** - FNLS : la filière des légumes secs (semenciers, courtiers/importateurs et metteurs en marché de produits secs)
- les Entreprises des **Glaces et Surgelés** – EGS : les produits surgelés et les glaces sont représentés
- les Entreprises du **Traiteur Frais** – ETF : les produits traiteur et traiteur de la mer (saumon, surimi, crevettes et crustacés)
- le Syndicat de la **Rizerie Française** – SRF : les produits à base de riz vendus en l'état en épicerie sèche ou destinés à d'autres fabricants
- le Syndicat des fabricants de produits **Végétaux Frais Prêts à l'Emploi** – SVFPE : 4ème gamme.



L'ADEPALE : près de 600 sites répartis dans tous les territoires

L'ADEPALE compte près de 600 sites de production en France, soit 36 % des 1570 établissements de produits alimentaires élaborés situés sur le territoire. Les membres de l'ADEPALE sont ainsi présents sur près de 90 % de l'Hexagone et participent activement à la vitalité économique de ces espaces.

**1 570 établissements de produits alimentaires élaborés dont
577 sont adhérents de l'Adepale**



L'ADEPALE : 75 % des emplois du secteur représentés

Les entreprises de l'ADEPALE emploient 48 000 collaborateurs en France, soit 75 % du secteur qui en compte 64 700 au total. Chaque jour, leurs équipes s'engagent à fournir les meilleurs produits aux consommateurs, tant en matière de qualité que de sécurité sanitaire. Cette mobilisation a permis, même au plus fort de la crise, de continuer à répondre aux attentes alimentaires des Français.

L'agriculture et la pêche : au premier rang des emplois indirects

Les emplois indirects générés par les activités des entreprises alimentaires en France sont estimés à 52 400, soit environ 81 emplois indirects pour 100 emplois directs. Le premier secteur bénéficiant de ces emplois est l'agriculture et la pêche. Il compte en effet près de 14 000 emplois générés par les activités des entreprises de l'industrie des produits alimentaires élaborés.

Secteur	Valeur ajoutée (M€)	Emplois indirects
Agriculture, sylviculture et pêche	1 799	13 808
Fabrication de denrées alimentaires et boissons	1 004	13 683
Services administratifs et de soutien	406	5 521
Services comptables, analyses...	283	2 780
Transport et entreposage	144	2 154
Activités scientifiques et techniques	165	2 152
Produits en caoutchouc et en plastique	142	1 948
Activités financières et d'assurance	119	1 217
Travail du bois, papier et imprimerie	81	1 177
Commerce de gros et de détail	75	1 100
Fabrication de produits métalliques	59	814
Enseignement	49	715
Production et distribution d'eau	52	654
Fabrication de machines et équipements	41	614
Autres secteurs	464	4 111
Total	4 883	52 448

L'activité des entreprises de produits alimentaires élaborés entraîne des consommations intermédiaires se traduisant en une valeur ajoutée supérieure à 4,8 Mrds € dont la répartition par secteur permet d'estimer les emplois indirects.



À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Élaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 260 entreprises et 577 sites de production, principalement des PME et ETI au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de près de 16 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 48 000 collaborateurs.

www.adepale.org

